



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-251

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2025-04-25-00011 - Arrêté conjoint modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris?? (5 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-04-28-00002 - Arrêté n° 2025-00503 du 28 avril 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)

Page 9

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-04-22-00014 - Arrêté 2025-00474 du 22 avril 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)

Page 11

75-2025-04-22-00017 - Arrêté de publication 2025-00477 du 22 avril 2025 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)

Page 13

75-2025-04-22-00018 - Arrêté 2025-00478 du 22 avril 2025 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)

Page 15

75-2025-04-22-00015 - Arrêté de publication 2025-00475 du 22 avril 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (2 pages)

Page 17

75-2025-04-22-00016 - Arrêté de publication 2025-00476 du 22 avril 2025 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)

Page 20

75-2025-04-22-00013 - Arrêté n° 2025-00473 du 22 avril 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)

Page 22

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-04-25-00011

Arrêté conjoint modifiant la composition du
Comité départemental de l'aide médicale
urgente, de la permanence des soins et des
transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris

**ARRÊTÉ CONJOINT N° 2025-DD75-
modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente,
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris**

**Le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le Préfet de Police,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Île-de-France,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6314-1 et suivants et R.6313-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;

Vu le décret N° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

Vu le décret du 5 juillet 2024 portant affectation d'officiers généraux, dont M. le général de brigade Arnaud de CACQUERAY VALMENIER, nommé commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Vu l'arrêté conjoint N° 75-2024-06-07-00010 du 7 juin 2024 portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

Vu le courriel en date du 21 novembre 2024 de la Fédération hospitalière de France nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, titulaire, et Monsieur Stéphane PIERREFITTE, suppléant ;

Vu le courriel de SOS Médecins Grand Paris en date du 7 janvier 2025 nommant le Docteur Urfan ASHRAF, titulaire, et le Docteur Serge SMADJA, suppléant ;

Considérant la désignation des représentants des organismes siégeant ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté conjoint N° 75-2024-06-07-00010 du 7 juin 2024 portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), **est modifié** comme suit :

2° Des partenaires de l'aide médicale urgente :

d) Le Général Arnaud de CACQUERAY VALMENIER, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

3° Des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

f) Monsieur le Docteur Urfan ASHRAF, titulaire, représentant SOS Médecins Grand Paris, ou Monsieur le Docteur Serge SMADJA, suppléant ;

g) Monsieur Guillaume COUILLARD, titulaire, représentant la Fédération hospitalière de France (F.H.F), ou Monsieur Stéphane PIERREFITTE, suppléant ;

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté conjoint N° 75-2024-06-07-00010 du 7 juin 2024 portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) restent inchangés. Aussi le CODAMUPS-TS de Paris est composé des membres suivants :

1° Des représentants des collectivités territoriales :

Quatre conseillers de Paris désignés par leur conseil :

Madame Karen TAIEB, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes, conseillère de Paris ;

Madame Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, conseillère de Paris ;

Madame Camille NAGET, conseillère de Paris ;

Monsieur Vincent BALADI, conseiller de Paris ;

2° Des partenaires de l'aide médicale urgente :

- a) Monsieur le Professeur Frédéric ADNET, représentant le SAMU de Paris, et Monsieur le Docteur Jean-Pierre ORSINI, représentant le SMUR ;
- b) Madame la Docteure Laurence ARROUY, représentant le directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;
- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours : non concerné ;
- d) Le Général Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- e) Monsieur le Professeur Stéphane TRAVERS, titulaire, médecin-chef de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou Monsieur le Docteur Olivier BON, suppléant ;
- f) Monsieur le Colonel Patrick GINDRE, titulaire, représentant l'officier de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris chargé des opérations, ou Monsieur le Lieutenant-colonel Renaud BLENET, suppléant ;

3° Des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

- a) Monsieur le Docteur Marc BAILLARGEAT, titulaire, représentant le Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins, ou Monsieur le Docteur Alexandre GASCON, suppléant ;
- b) Mesdames et Messieurs les Docteurs Philippe NIN, Richard HANDSCHUH, Jean-Marc SPIRA et Lobna HADJ-HENNI, représentants les médecins de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) ;
- c) Monsieur le Docteur Rémy RAMALINGOM SELLEMOUTOU, titulaire, représentant le Conseil Départemental de la Croix-Rouge Française, ou Monsieur le Docteur Jacques HASCOET, suppléant ;
- d) Madame la Docteure Raquel TENA, représentant Samu-Urgences de France ;
Monsieur le Docteur Patrick PELLOUX, titulaire, représentant l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF), ou Monsieur le Docteur Mathieu DELAY, suppléant ;
- e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecin d'urgence des établissements privés de santé : non-représenté ;
- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au niveau départemental :
Monsieur le Docteur Urfan ASHRAF, titulaire, représentant SOS médecins Grand Paris, ou Monsieur le Docteur Serge SMADJA, suppléant ;
Monsieur le Docteur Fabrice ATTALI, titulaire, représentant les Urgences médicales de Paris (UMP), ou Monsieur le Docteur Arnaud LIBERT, suppléant ;
Monsieur le Docteur William ECLANCHER, titulaire, représentant la Garde médicale de Paris (GMP), ou Madame la Docteure Elena NASREDDINE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Alain PARENT, titulaire, représentant l'Association des médecins libéraux pour la régulation médicale (ADMLR 75), ou Madame la Docteure Marie-Laure ALBY, suppléante ;
Monsieur le Docteur Joël VALENDOFF, titulaire, représentant le point fixe de garde au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle Faidherbe-Charonne, ou Monsieur le Docteur Franck DHELLIER, suppléant ;

Monsieur le Docteur Josselin LE BEL, titulaire, représentant le Cabinet médical de garde du 18^{ème} arrondissement (CMG Paris 18), ou Madame la Docteure Julie BERCHERIE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Thomas TARJUS, titulaire, représentant la Maison médicale de garde Paris Nord-Est (MMG PNE), ou Monsieur le Docteur Laurent FELDMANN, suppléant ;

g) Monsieur Guillaume COUILLARD, titulaire, représentant la Fédération hospitalière de France (F.H.F), ou Monsieur Stéphane PIERREFITTE, suppléant ;

h) Monsieur Frédéric PICOT, titulaire, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée d'Île-de-France (FHP), ou Monsieur Franck VANLANGENDONCK, suppléant ;

Monsieur le Docteur Jean-Luc AÏM, titulaire, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés d'Île-de-France (FEHAP), ou Monsieur le Docteur Mehdi LAFI, suppléant ;

i) Monsieur Ravi KUMAR, représentant Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS) ;

Monsieur Renaud LETROSNE, représentant la Fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;

Monsieur Ahmed BOUSHAB, représentant la Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;

Monsieur Idir HADJAL, représentant la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ;

j) Monsieur Nabil REFFAS, titulaire, représentant l'Association de Transports Sanitaires d'Urgence de Paris (ATSU 75), ou Monsieur Ahmed TAQA, suppléant ;

k) Monsieur le Docteur Fabien BRUNO, représentant le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens ;

l) Monsieur le Docteur René MAAREK, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine, ou Monsieur le Docteur Yorick BERGER, suppléant ;

m) Monsieur le Docteur Frédéric LOUP, titulaire, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, ou Monsieur le Docteur Michel LEROY, suppléant ;

n) Monsieur le Docteur Gilles DEMOLON, représentant le Conseil départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;

o) Monsieur le Docteur Laurent PINTO, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes, ou Madame la Docteure Pétra FATON, suppléante ;

4° Un représentant des associations d'usagers :

Monsieur Etienne RENGUET, représentant l'Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF).

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris.

ARTICLE 5 :

Le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, le Préfet de Police de Paris, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 avril 2025

Le Préfet de la région
Île-de-France, Préfet de Paris,

Le Préfet de Police,
Préfet de la Zone de Défense et de
Sécurité de Paris,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de
santé Île-de-France,

SIGNE
Marc GUILLAUME

SIGNE
Laurent NUNEZ

SIGNE
Denis ROBIN

Préfecture de Police

75-2025-04-28-00002

Arrêté n° 2025-00503 du 28 avril 2025 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 avril 2025

ARRETE N° 2025-00503

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Johan CELESTE**, brigadier-chef de police, né le 20 novembre 1986 ;
- **Mme Marie BESSOT**, gardienne de la paix, née le 26 mars 1998.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00014

Arrêté 2025-00474 du 22 avril 2025 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00474

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250012 du 10 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 31 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BEAUCHAINE Clément (Seine-Saint-Denis)	M. PASCAL Victor (Seine-Saint-Denis)
M. HOLCMAN Dominique (Hauts-de-Seine)	M. SANSY Eitan (Hauts-de-Seine)
Mme KUJACZ Wanda (Val-d'Oise)	Mme TOUZET Joyne (Hauts-de-Seine)
Mme OLLE Judith (Haute-Garonne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00017

Arrêté de publication 2025-00477 du 22 avril
2025 Portant délivrance du certificat de
compétences de formateur aux premiers
secours.

Arrêté N° 2025-00477

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250015 du 17 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 09 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BOUDOUX Jane (Essonne)	M. DU TERRAIL COUVAT Emmanuel (Hauts-de-Seine)
M. BUISSON Nathan (Paris)	M. FAJGELES Raphaël (Paris)
M. CAPPELLI Lorenzo (Moselle)	M. GUILLEMAUD Martin (Isère)
Mme DOUGIN Cindy (Doubs)	M. OPPEDISANO Dorian (Gard)
Mme DOUSSERON Ambre (Paris)	M. URBAIN Luca (Haute-Vienne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00018

Arrêté 2025-00478 du 22 avril 2025 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00478

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250016 du 17 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 09 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme AUGERT Ségolène (Val-d'Oise)	Mme LEFEBVRE Sarah (Pas-de-Calais)
M. COURBET Benjamin (Hauts-de-Seine)	Mme LERAY Lou (Nord)
Mme FROPIER Juliette (Hauts-de-Seine)	Mme MORIN Aurélie (Yvelines)
Mme HOUSSAIS Sabrina (Ille-et-Vilaine)	M. SCHEUER Renaud (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00015

Arrêté de publication 2025-00475 du 22 avril
2025 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et
secours civiques.

Arrêté N° 2025-00475

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250017 du 17 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 09 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Rectorat de l'Académie de Créteil, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BERREBI Matthew (Seine-Saint-Denis)	Mme KOLSKI Nadège (Val-de-Marne)
Mme BISON Julie (Val-d'Oise)	M. LAMBERT Yoann (Val-de-Marne)
Mme BOUCAUD Frédérique (Seine-et-Marne)	Mme LATOUR Justine (Seine-Saint-Denis)
Mme CAMARA Tigidé (Seine-Saint-Denis)	Mme LE GOFF Fanny (Seine-Saint-Denis)
M. DJOUAHRA Ramzy (Seine-Saint-Denis)	M. MARTINEZ Loïc (Seine-Saint-Denis)
M. EL GAOUTE Aadnane (Val-de-Marne)	M. MORAIS Pierre (Seine-Saint-Denis)
M. GAMON Christopher (Seine-et-Marne)	M. NONY Erwann (Seine-Saint-Denis)
M. GIRARD Maxime (Seine-Saint-Denis)	M. RIOTORD Erwan (Seine-et-marne)
Mme GIRARD Emmanuelle (Val-de-Marne)	M. ROSZKIEWICZ Stéphane (Seine-et-Marne)
M. GIUDICI Clément (Seine-et-Marne)	M. SIMON Arthur (Seine-Saint-Denis)
Mme HENRY Alexia (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00016

Arrêté de publication 2025-00476 du 22 avril
2025 Portant délivrance du certificat de
compétences de formateur aux premiers
secours.

Arrêté N° 2025-00476

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250014 du 17 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 09 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Aéroport de Paris, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BACLET Steven (Val-d'Oise)	Mme LECOMTE Chloé (Seine-et-Marne)
M. BATON Thomas (Val-d'Oise)	Mme LESIEZKA Alice (Oise)
M. BEAUMONT Julien (Oise)	Mme MARIE-JOSEPH Cécilia (Oise)
M. COQUILLARD Gabriel (Seine-et-Marne)	M. MONTE Antonino (Paris)
M. CREPEL Alexandre (Oise)	M. NOEL Bastien (Seine-et-Marne)
M. DEHON Yoann (Paris)	M. RABOANARIJAONA Ando (Val-d'Oise)
M. DELAMARE Arthur (Oise)	M. RUDANT Garry (Seine-et-Marne)
M. DUVAL Romain (Seine-et-Marne)	M. SAMSON Aurélien (Oise)
M. FERRER Y SANTA CREU Antoine (Seine-et-Marne)	M. SCHOEB Nicolas (Val-de-Marne)
M. GALLI Cédric (Yvelines)	M. VEILLEUX Philippe (Val-d'Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-04-22-00013

Arrêté n° 2025-00473 du 22 avril 2025 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques

Arrêté N° 2025-00473

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250013 du 10 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 31 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. GUÉRINEAUD Jean (Saône-et-Loire)	Mme MOLLIET Maylis (Saône-et-Loire)
Mme LAMBERT Marine (Yvelines)	M. PICARD Antoine (Saône-et-Loire)
M. MEAUDRE DES GOUTTES Augustin (Saône-et-Loire)	M. THOMAS Stanislas (Saône-et-Loire)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 22 avril 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON